

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le 12 mai, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des mille clubs de Vallenay sur la convocation qui leur a été adressée par le président, Monsieur BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Titulaires présents : Mmes ALLOU, BARBIER, CAGLIONI, DUBAUD, DUPRIX, GARCIOUX, JOCHYMS, RADUGET, RICHARD, SENDEL, SOUPIZET, TOUZET, MM. ANDRIAU, BEDOILLAT, BONILLO, BURLAUD, DE PAULE, FAUCHER, GAMBADE, LABAN, LANDOIS, MANSSENS, MARECHAL, MATHÉ, MOREAU, PELLETIER, PERCHET, TALLAN, TALLON.

Suppléants présents : Mmes AUBAILLY, BERNARDIN, EININGER, M. RIVIERE.

Absent excusé : Néant

Pouvoir : Néant

M. BEDOILLAT est désigné secrétaire de séance.

Après adoption du procès-verbal de la séance du 7 avril 2015, à l'unanimité de ses membres présents, le conseil passe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

à 32 voix pour et 1 abstention, DECIDE de PROPOSER, aux communes membres de la communauté de communes, la répartition définie par le droit commun, soit 37 sièges répartis automatiquement, le renouvellement partiel du conseil municipal de la commune de Montlouis ayant un impact direct sur la composition du conseil communautaire,

à l'unanimité de ses membres présents, ACCEPTE des admissions en non-valeur de créances sur le budget général,

à 31 voix pour et 2 abstentions, VALIDE les grilles tarifaires des accueils périscolaires, des accueils mercredi et petites vacances et de la garderie péricentre présentées en commission Enfance-Jeunesse, et appliquées à la rentrée scolaire 2015-2016,

à 32 voix pour et 1 abstention, ADOPTE les tarifs des activités « jeunes » nés de 1998 à 2003, mis en place pour l'été 2015,

à l'unanimité de ses membres présents,

- **DECIDE** de fixer une vacation forfaitaire journée + nuitée à 50 € pour les animateurs stagiaires sous convention de stage ou convention d'accueil,
- **DECIDE** d'instituer une régie d'avance auprès du service Enfance Jeunesse de la communauté de communes pour les dépenses concernant les Accueils de loisirs, les Activités Jeunes, et les Manifestations Enfance Jeunesse,
- **DÉCIDE** d'accepter à compter du 1^{er} septembre 2015 les chèques emplois services universels (CESU), comme moyen de paiement pour les services Enfance Jeunesse prévus en dépenses et en recettes sur le Budget Principal,

- **DÉCIDE** d'accepter les chèques vacances pour le paiement des prestations proposées par le Service Enfance : Accueil post et périscolaire, restauration et journées ALSH, et le Service Jeunesse,
- **DECIDE** d'acquérir un logiciel afin de gérer les services Enfance Jeunesse et **ACCEPTÉ** l'offre commerciale la mieux-disante de la société BERGER-LEVRAULT,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher pour l'acquisition et la mise en route de ce nouveau logiciel de gestion des services Enfances Jeunesse,
- **DECIDE** l'institution d'une surfacturation de 100 € pour le non-respect du tri sélectif des déchets ménagers, **CREE** un forfait journalier de 30 € pour l'utilisation du sèche-linge et du lave-linge, et **MODIFIE** le règlement intérieur du gîte d'étape et de séjour en ce sens,
- **DECIDE** la création d'un poste de rédacteur (catégorie B) à temps complet avec effet au 1^{er} juillet 2015,
- **PROPOSE**, à défaut d'une délibération favorable de la communauté de communes Cœur de France, à Mme la Préfète du Cher, d'arrêter un périmètre de SCOT sur le territoire des communautés de communes Arnon Boischaut Cher, Berry Grand Sud et du Dunois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 10.